

Formulaire de déclaration d'incinération de végétaux

Identifiant du chantier : 73111

Je soussigné, M. ou Mme ETIENNE XAVIER domicilié(e) à ARROUS Commune OUST (n° tél portable : 0683217099)

Déclare vouloir pratiquer des travaux:

- d'incinération de végétaux sur pied (écobuage)
- d'incinération de végétaux coupés (en tas ou andains ou linéaire)

au lieu-dit ARROUS MIRAMONT sur la commune de OUST

- sur une superficie de: 110 hectares - sur un linéaire de: 10 mètres - sur 5 tas ou andains

(joindre obligatoirement à cette déclaration un extrait de carte au 1/25000ème où figure le contour de la zone des travaux d'incinération).

Je dépose cette déclaration en qualité de:

- propriétaire exploitant
- ayant droit (fermier, représentant de GP, d'AFP ...)
- représentant l'entreprise de travaux agricoles ou forestiers de ...
- représentant le syndicat de rivière de
- autre cas

Je souhaite réaliser l'incinération des végétaux à compter du 2024-01-13 00:00:00:

- par mes propres moyens
- je sollicite l'appui de la cellule départementale de "brûlages dirigés"
- je sollicite l'appui de la commission locale d'écobuage

Je prends l'entière responsabilité des surfaces, du linéaire et des tas ou andains que je déclare vouloir incinérer et atteste sur l'honneur de la maîtrise foncière de ces surfaces.

J'atteste avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral relatif à la réglementation de l'emploi du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres d'espaces naturels combustibles dans le cadre de la prévention des incendies

de forêts et m'engage à en respecter les prescriptions, visées à l'article 10.

Fait à OUST le 2023-12-14 12:57:25

Le déclarant ,

RECEPISSE

Le maire de la commune de OUST. accuse réception de la déclaration d'incinération de végétaux à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, landes, maquis et garrigues :
- sur une superficie de : 110 hectares -sur un linéaire de : 10 mètres - sur 5 tas ou andains
- présentée par: M. ou Mme ETIENNE XAVIER en qualité de propriétaire

Le déclarant devra s'informer en mairie de la non existence d'un arrêté préfectoral d'interdiction d'incinération lors
d'épisode météorologique particulier non propice à l'emploi du feu.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

A défaut de notification d'un avis favorable avec prescription ou d'un refus dans un délai de 1 mois,

le présent récépissé vaut autorisation tacite. Il doit être présenté à toute réquisition par les services chargés du contrôle sur le site de l'opération.

Le à OUST.

Le maire (signature et cachet),

Instruction de la déclaration d'incinération de végétaux

déposée par M ou Mme ETIENNE XAVIER en date du 2023-12-14 12:57:25

- pour une déclaration hors CLE
- pour une déclaration dans le cadre d' une CLE

Type d'enjeux pouvant nécessiter la consultation de la CDBD

- Sécurité (proximité de sentiers de randonnée, présence d'habitation, infrastructures dont routes...)
- Agricoles (bâtiment, cultures et/ou élevage ...)
- Risques (érosion, chutes de pierre...)
- Forestiers (forêt de protection, forêt de production, Espace Boisé Classé ...)
- Environnementaux (captages d'eau, Natura 2000, espèces protégées...)
- Surface (au-delà de 30 Ha)

Consultation de la cellule départementale de brûlage dirigé (CDBD)

- avis favorable
- avis favorable avec prescriptions:
- avis défavorable

Prescription :

Consultation de la DDT

- avis favorable
- avis favorable avec prescription:
- avis défavorable:

Prescription :

Décision du Maire

- autorisation
- autorisation avec prescription:
- refus

Prescription :

Le à OUST.

